



Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

- La **taxe d'apprentissage** a pour but de faire participer les employeurs au financement des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement général, technologique, professionnel et de l'apprentissage.
- La **taxe d'apprentissage** pour :
 - Acquérir de nouvelles ressources pédagogiques innovantes dont celles porteuses de nouvelles technologies.
 - Renouveler et actualiser les équipements techniques et scientifiques.
 - Réaliser des actions techniques et professionnelles concrètes sur le terrain en France et à l'étranger.
 - Organiser des voyages, visites et sorties pédagogiques.

Avant le 1^{er} mars 2019,
les entreprises
doivent régler la taxe
d'apprentissage auprès
de leur organisme
collecteur.

Répartition et affectation de la taxe d'apprentissage



Versement en nature

Votre entreprise peut également attribuer du matériel neuf ou d'occasion au titre de la taxe d'apprentissage. Le don en nature viendra en déduction sur le hors quota.

* Versement possible au(x) CFA si le coût de formation de(s) apprenti(s) n'a pas été intégralement couvert par la part quota.



Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

Site du Chesnoy, Amilly (45)



Le LEGTA Le Chesnoy

Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole propose sur le site du Chesnoy, de la classe de seconde au BTS, jusqu'aux classes préparatoires aux grandes écoles (ingénieurs agronomes et écoles vétérinaires), des formations dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, de l'agroéquipement et de l'agronomie.

Notre pédagogie s'inscrit dans des approches concrètes et pluridisciplinaires de terrain que vient compléter un enseignement scientifique et technique.

Le lycée présente une belle ouverture à l'international au travers de voyages d'études en classes de seconde générale, baccalauréat et BTS, de projets éducatifs ou de stages professionnels.

Le sport est mis à l'honneur avec une section sportive rugby, dont la vocation est de permettre aux meilleurs élèves d'atteindre un niveau régional voire national tout en réussissant leur projet scolaire.

D'autre part, un centre équestre de l'UCA attenant au lycée assure auprès de nos élèves l'option Équitation-Hippologie présentée au baccalauréat.



Contact

Pour toute information sur la réglementation et le calcul de la taxe d'apprentissage :

Aude Le Tuhaut

06 71 02 67 45

02 38 89 82 60

aude.le-tuhaut@educagri.fr

Merci de bien indiquer nos coordonnées, notre habilitation et code UAI sur le bordereau de la taxe d'apprentissage de votre organisme collecteur.

Pour nous permettre de suivre votre versement, merci de retourner ce document à :

LEGTA Le Chesnoy
2190 avenue d'Antibes
45200 Amilly



Les atouts de notre LEGTA

- Des formations qui répondent aux besoins du monde professionnel.
- Un enseignement alliant théorie et travaux de terrain.
- Une ouverture européenne et internationale : accueil d'un jeune en service civique international, séjours Trans Europe Centre en seconde, section européenne, séjours dans le cadre du MIL «développement international et ingénierie de projet»...
- Des stages en entreprise.
- Une insertion professionnelle ou une poursuite d'études réussie.
- Une vie scolaire active avec de nombreuses activités sportives et culturelles.
- Des projets artistiques et culturels (accueil d'artistes en résidence, café philo, terrain connu, lycéens au cinéma, concerts, ...).
- Des conférences sur différents thèmes agricoles ouverts à tous.



En plus de notre établissement, le CFA de Bellegarde est habilité à recevoir votre taxe au titre du quota.

	LEGTA Le Chesnoy	CFA Bellegarde
Habilitation	Hors Quota	Quota
Catégorie	A	Libre ou obligatoire
Code UAI	0450094H	0451463W
Montant que vous souhaitez verser € €

Les projets 2019

- Accueil d'un séminaire pour le réseau Afrique de l'Ouest du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (15 et 16 janvier 2019)
- Séjour dans la Loire des élèves de 1^{ère} professionnelle (janvier 2019)
- Accueil du «festival des bourgeons», rencontres des élèves musiciens des lycées agricoles de la région Centre-Val de Loire (13 mars 2019)
- Concert de groupe musical de Didier Sustrac au profit de la section européenne (15 mars 2019)
- Séjour au Bénin des étudiants de BTS ACSE, dans le cadre du MIL «développement international et ingénierie de projet» (novembre 2019)

Votre entreprise	
SIRET	
Représentée par	
Mail	
Téléphone(s)	



www.lechesnoy.fr